



PRIME DE PARTICIPATION :

VERS UN MEILLEUR PARTAGE DES RÉSULTATS

Après avoir obtenu l'ouverture d'une négociation, **FO** signe l'avenant à l'accord de Participation pour un meilleur partage des résultats envers les salariés du Groupe.

Tout commence le 19 mai dernier à la Plaine Saint-Denis, lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Groupe SAFRAN. **Les actionnaires adoptent la hausse de 15 % de leur rémunération** par rapport à 2015, soit un **montant global de dividendes de 575,5 M€**.



Ils approuvent également le projet de la Direction Générale de mieux rémunérer les hauts-dirigeants du Groupe avec **l'attribution d'actions gratuites** à partir de 2019. Ce qui représente avec une action SAFRAN à 60 euros, un montant de **22 M€ pour les 500 privilégiés !**



Sur la lancée, le maintien de la **retraite chapeau** pour le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration est approuvé par les actionnaires (de justesse, à 51 % des votants...). Cette rente annuelle plafonnée à 116 000 euros, est garantie et financée à vie par le Groupe. Seuls encore 500 privilégiés du Groupe en bénéficieront.

Pour FO, trop c'est trop ! Jamais à SAFRAN le partage de la richesse produite n'aura été aussi inéquitable. Pour preuve, le montant global des Primes de Participation aux résultats reversées aux 41 000 salariés du Groupe en France s'élève à 135 M€ (4 fois moins que les dividendes).



Coordination FO Groupe SAFRAN
Daniel BARBEROT 06 33 36 40 12

SAFRAN
Monsieur Jean-Luc BERAUD
Directeur des Ressources Humaines
Boulevard du Général Marceau 13100
71704 PARIS

Paris, le 27 mai 2016

Le 27 mai 2016, la **Coordination FO** écrit au DRH du Groupe **SAFRAN** pour lui faire remonter « *le fort sentiment d'incompréhension et la frustration des salariés* » qui se sentent « *exclus du partage des richesses produites* ». Et **FO demande l'ouverture rapide d'une négociation** afin d'améliorer la prime de Participation pour tous les salariés du Groupe et ce, dès l'année 2016.

La même semaine, la CFE-CGC écrit également au DRH du Groupe lui demandant une négociation sur l'amélioration de l'accord de Participation Groupe.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Groupe SAFRAN, le 19 mai 2016 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration ont présenté des résultats record, avec notamment un chiffre d'affaires et des bénéfices records jamais atteints jusqu'à présent.

Cette excellente santé économique et financière du Groupe SAFRAN est le fruit des efforts et de l'investissement de l'ensemble des salariés au quotidien.

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont adopté l'attribution d'actions gratuites au bénéfice unique des cadres dirigeants.

Ils ont aussi voté dans une large mesure la forte augmentation de la rémunération des cadres.

Cependant, les salariés, employés, ingénieurs et cadres, ne voient pas leur rémunération augmenter dans la même mesure que celle des cadres dirigeants.

Il est donc une volonté d'équité, comme pour améliorer la situation salariale pour assurer la réussite de SAFRAN, la Coordination FO demande que tous les salariés du groupe soient associés à ces bons résultats.

Ainsi nous vous demandons l'ouverture rapide d'une négociation afin d'améliorer la prime de Participation pour tous les salariés du groupe et ce, dès l'année 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'assurance de nos sincères salutations.

Pour la Coordination FO Groupe SAFRAN

Daniel BARBEROT

B2

La Direction Générale prend conscience du malaise et **sous la pression** de **FO** et de la CFE-CGC, consent à ouvrir dans la foulée une négociation début juin.

Au cours de cette négociation, menée au pas de course (pour que le nouvel accord soit applicable dès 2016, il faut qu'il soit conclu au plus tard le 30 juin 2016), les Organisations Syndicales **obtiennent pour les années futures une amélioration de la formule de calcul** de l'enveloppe globale de Participation (fonction de l'EBIT France, c'est-à-dire des bénéfices avant intérêts et impôts) :

- ☞ une enveloppe de Participation égale à 7,5 % de l'EBIT France pour l'exercice 2016 (au lieu de 7,2 % pour 2015),
- ☞ puis à 7,8 % de l'EBIT France pour l'exercice 2017 et les années suivantes.

A titre de comparaison, en appliquant ces nouvelles formules de calcul sur les résultats du Groupe de 2015, cela ferait **5 M€ de plus dans la poche des salariés** avec la formule de 2016 et **11 M€ avec la formule de 2017**.

Après consultation de ses adhérents, **FO signe cet avenant le 30 juin 2016**.

Pour **FO**, c'est un pas de plus vers une redistribution des résultats plus favorable aux salariés. Toutefois cette avancée ne constitue toujours pas une totale contrepartie aux dividendes reversés aux actionnaires, comme aux retraites chapeaux et aux rémunérations de plus en plus indécentes des hauts-dirigeants du Groupe.



FO rappelle qu'en matière de rémunération, **la priorité doit être donnée aux salaires**, seule véritable contrepartie aux efforts et qualifications exercés quotidiennement par les salariés dans les sociétés du Groupe. **Une prime de Participation c'est aléatoire, le salaire c'est garanti à vie.**

L'ACTION **RÉFORMISTE** ET **REVENDICATIVE** DE **FO** A PORTÉ SES FRUITS !

REJOIGNEZ ET SOUTENEZ LES ÉQUIPES **FO** DU GROUPE SAFRAN